

Votants : 82  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 10 juillet 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

### HABITAT – PRET A TAUX ZERO DE LA CAN : AJUSTEMENTS DES MODALITES D'INSTRUCTION DES PRETS D'ACCESSION A LA PROPRIETE

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Christine HYPEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET

#### **Titulaires absentes suppléées :**

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200717-C58-07-2020-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

#### **HABITAT – PRET A TAUX ZERO DE LA CAN : AJUSTEMENTS DES MODALITES D'INSTRUCTION DES PRETS D'ACCESSION A LA PROPRIETE**

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 16 novembre 2015 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021,

Vu les délibérations du 25 janvier 2016, 30 mai 2016 et 8 avril 2019 relatives aux modalités de bonifications d'intérêts aux établissements bancaires partenaires de Prêts à taux 0% de la CAN,

Vu la délibération du 16 décembre 2019 approuvant l'évaluation obligatoire à mi-parcours du PLH et les propositions d'évolutions du programme d'actions,

Vu la délibération du 16 décembre 2019 approuvant les évolutions du dispositif relatif à l'accession à la propriété,

**Considérant la volonté de la CAN d'améliorer les modalités d'instruction et de versement des demandes de Prêts à taux 0% jusqu'au 31 décembre 2021,**

Depuis 2016, à l'appui des attestations de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) des Deux-Sèvres relatives aux conditions d'éligibilité des ménages au dispositif du Prêt à taux 0%, le Conseil d'Agglomération valide pour chaque type de Prêt à taux 0% potentiel, le montant maximum de la bonification (compensant l'absence d'intérêt pour le bénéficiaire) à verser à l'établissement bancaire partenaire.

Calculé à partir d'un taux de référence commun « swap amortissable FGAS » variable chaque trimestre, le paiement de la bonification s'effectue sur la base d'un état récapitulatif trimestriel postérieur à l'émission de chaque offre de Prêt à taux 0%, suite à l'acceptation par le bénéficiaire. Puis le déblocage des fonds se fait quatre à six mois après la délibération du Conseil d'Agglomération.

Depuis 2016, les éléments contextuels exposés ci-dessus, font apparaître aujourd'hui une différence entre les engagements pluriannuels et les mandatements de 100 0000 € environ.

Afin de pouvoir mobiliser ce montant sans augmentation des crédits initiaux attribués, il est proposé :

- De procéder au réajustement pour chaque type de Prêt à taux 0% ayant fait l'objet d'un versement de bonification aux établissements bancaires partenaires depuis 2016,
- D'appliquer ce principe de réajustement pour chaque type de Prêt à taux 0% accordé jusqu'au 31 décembre 2021, pour un juste usage des crédits dans la période du PLH actuel.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200717-C58-07-2020-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la mise en place d'un principe de réajustement pour chaque type de Prêt à taux 0% ayant fait l'objet d'un versement de bonification aux établissements bancaires partenaires depuis 2016, et l'application de ce principe jusqu'au 31 décembre 2021,
- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre, au bon déroulement, à l'animation et au suivi de ce dispositif relatif à l'accession à la propriété.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Christian BREMAUD**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200717-C58-07-2020-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020